

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

N° 2025 / 227

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

OBJET : Réglementation du stationnement Place du Vieux Murier et Place des Platanes.

Le Maire de la Commune de Pollionnay,

Vu les articles L 2211.1, L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411 et suivants,

Vu la signalisation temporaire conforme à l'Instruction Interministérielle (Livre I – 8^{ème} partie) approuvée par L'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise ADG Elagage (69 Chemin du Bief 69480 Anse ☎ : 06.17.87.25.54)

Pour le compte de la Mairie,

Considérant qu'il faut permettre les travaux d'élagage Place du vieux Mûrier et Place des Platanes en agglomération, il y a lieu de réglementer le stationnement afin d'éviter tous risques sanitaires à leur encontre

ARRETE

Article 1 : La place des Platanes et la Place du Vieux Mûrier seront interdits aux stationnements le jeudi 4 décembre 2025. Si les travaux ne sont pas achevés à la date prévue, le pétitionnaire demandera une prolongation de l'arrêté municipal.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire à ses frais et sous sa responsabilité. Elle devra être continuellement adaptée à la configuration et au mode d'exploitation du chantier.

Article 3 : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

Article 4 : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 20 novembre 2025

*L'Adjoint chargé de la Voirie
Loïc BARBERAT*

